

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2315

16 octobre 2007

## **SOMMAIRE**

Alokan S.á r.l	KPI Residential Property 5 S.a r.l 111104
Andres Sàrl111115	Lasalle LAO Investments S.à.r.l 111105
Andrews S.à r.l111090	Latina S.A
Arcelor Bettembourg S.A111108	Les Caudalies S.à r.l
ArcelorMittal Bettembourg S.A111108	LHEDCO (Logement, habitat, études et
Argor Engineering S.A111112	développement coopératif)111109
Avenue Financial Services Ltd111112	LuxCo 49 S.à r.l111085
Avenue Financial Services Ltd. S.à r.l 111112	Lux Publicité
Caam Invest111110	Lux Publicité Immobilière S.à r.l111111
Cegelec S.A111099	Naarden International S.A111104
Cobelfret Waterways S.A111114	New Energy XXI111098
Consea S.A	Patrimoine Invest111110
Cosmar S.A111115	Propinvest Holding S.A111090
CS Hypermarkets No. 1 S.à r.l111101	Räder Immo S.àr.l111114
Dafere Limited111098	Ravensburg S.à r.l
<b>Delfin Holding S.A111118</b>	Real Estate & Building Company S.A 111090
Delfin Invest S.A	Reali S.à r.l
Développement La Valenciana S.à r.l 111095	Relise Investments S.A111104
Dragon Noir Invest S.à r.l111119	Schonow S.à r.l
EBH Holding S.à r.l	Société d'Investissements l'Occitane Inter-
Filaine S.A111085	nationale111093
Fincotrans S.A	Société Financière Castor Holding S.A 111101
Fincotrans S.A	Strategic Asset Management Group Hold-
Finmo S.A111093	ing111105
Fortis Personal Portfolio FoF111120	Sylvain Holding S.A111104
Fortis Personal Portfolio Fund111120	Thames Haven S.A111114
Fumero Properties S.A111109	The Cronos Group S.A
HCEPP Luxembourg Master S.à r.l 111095	The Cronos Group S.A
Herrero International Sàrl111093	Thierry Afschrift and Partners111119
Ilona Investments S.A	United Bargain Société de Participations
Kerma S.A	S.A
KPI Residential Property 2 S.à r.l111118	United Intercom S.A
KPI Residential Property 4 S.à r.l 111098	



## Schonow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 20.724,10.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R.C.S. Luxembourg B 131.575.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Brian Donohue, residing in 7 Old Mountpleasant, Ranelagh, Dublin 6, Ireland,

hereby represented by Olivier Wuidar, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2. Ciaran Mahon, residing in 86 Woodlawn Park, Churchtown, Dublin 4, Ireland,

hereby represented by Olivier Wuidar, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

3. Eileen O'Reilly, residing in Millbrook Road, Oldcastle, Co Meath, Ireland,

hereby represented by Olivier Wuidar, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

4. Fergal MacCourt, residing in 46 Lower Leeson Street, Dublin 2, Ireland,

hereby represented by Olivier Wuidar, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

5. Fionnuala Hanrahan, residing in 7 Ballinamurragh, Curracloe, Co Wexford, Ireland,

hereby represented by Olivier Wuidar, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

6. Francis Kyne, residing in 71 Michaels Lane, Poughkeepsie, NY 12603, USA,

hereby represented by Olivier Wuidar, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

7. Ann Kyne, residing in 71 Michaels Lane, Poughkeepsie, NY 12603, USA,

hereby represented by Olivier Wuidar, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

8. Joni O'Malley, residing in 8 Rockville Park, Blackrock, Co Dublin, Ireland,

hereby represented by Olivier Wuidar, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

9. John O'Gorman, residing in 22 St David's, Whitehorn Avenue, Artane, Dublin 5, Ireland,

hereby represented by Olivier Wuidar, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

10. Kenneth Power, residing in Eastcote Lodge, Ballyhire, Kilrane, Co Wexford, Ireland,

hereby represented by Olivier Wuidar, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

11. Margaret Power, residing in Tara, Strawhall, Monkstown, Co Cork, Ireland,

hereby represented by Olivier Wuidar, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

12. Mary Curran, residing in 11 The Park, Strandhill Road, Sligo, Ireland,

hereby represented by Olivier Wuidar, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

13. Michael Hartnett, residing in 46 Lower Leeson Street, Dublin 2, Ireland,

hereby represented by Olivier Wuidar, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

14. Richard More - O'Ferrall, residing in Jigsaw Cottage, Rathmeague, Knocknanna, Co Wicklow, Ireland,

hereby represented by Olivier Wuidar, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

15. Robert Creevey, residing in 9th Lock, Clondalkin, Dublin 22, Ireland,

hereby represented by Olivier Wuidar, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;



16. Simon O Neill, residing in 30 Annfield Court, Castleknock, Dublin 15, Ireland,

hereby represented by Olivier Wuidar, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

17. Yvonne Murphy, residing in 19 Palmerstown Park, Dublin 6, Ireland,

hereby represented by Olivier Wuidar, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said powers of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

#### Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

**Art. 1. Name and duration.** There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of SCHONOW S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

## Art. 2. Corporate purpose.

- 2.1. The corporate purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies or entities, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.
- 2.2. The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time,- to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.
- 2.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.
- 2.4. The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.
- 2.5. The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.
  - Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s).

# Chapter II. - Corporate capital

- **Art. 4. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 20,724.10 (twenty thousand seven hundred and twenty-four Euro ten cents) represented by 207,241 (two hundred seven thousand two hundred forty-one) shares having a nominal value of EUR 0.10 (ten cents) per share.
- **Art. 5. Profit sharing.** Each share entitles the owner thereof to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 6. Transfer of shares.** In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

**Art. 7. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.



The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply.

# Chapter III. - Management

## Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s), appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each manager. In case of plurality of managers, they shall constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any manager (s).

Any reference to the Board of Managers in the Articles shall be a reference to the sole manager of the Company as long as the Company only has one manager.

8.2 The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman).

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

- 8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.
- 8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.
- 8.7 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with.
- 8.8 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers. In case the Company only has one manager the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager, and in case of plurality of managers the Company shall be bound by the joint signatures of any two members of the Board of Managers. The general meeting of the shareholder(s) may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.
- 8.9 The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.10 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers.



- 8.11 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.
- Art. 9. Liability of the manager(s). The manager(s) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### **Chapter IV. - Secretary**

**Art. 10. Appointment of a secretary.** The Board of Managers may appoint a secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The Secretary, if any is appointed, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers, if any, when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

## Chapter V. - General meetings of shareholder(s)

Art. 11. Annual and extraordinary general meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder (s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place, within the Grand Duchy of Luxembourg, and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 12. Shareholder(s)' voting rights.** Each shareholder may participate in general meeting of the shareholder(s) irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholder(s).

**Art. 13. Quorum - Majority.** Resolutions of the general meeting of the shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

As long as the Company has no more than 25 shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or telegram or telex or e-mail transmission).

## Chapter VI. - Financial year - Financial statements - Profit sharing

- **Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.
- **Art. 15. Financial statements.** Each year the books are closed and the Board of Managers prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.
- **Art. 16. Inspection of documents.** Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.
- Art. 17. Appropriation of profits Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

The general meeting of the shareholder(s) shall have power to make payable one or more interim dividends.

## Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

**Art. 18. Dissolution.** The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of article 13 of the Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.



**Art. 19. Liquidation.** At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), whether shareholder(s) or not, appointed by the general meeting of the shareholder(s) who will determine its/their powers and remuneration.

## Chapter VIII. - Audit

**Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor.** In accordance with article 200 of the Law, the Company must appoint a statutory auditor (commissaire aux comptes) only when it has more than 25 shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises) needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

#### Chapter IX. - Governing law

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-mentioned appearing parties hereby declare to subscribe the 207,241 (two hundred seven thousand two hundred forty-one) shares of the Company and to fully pay them up as follows:

Shareholder	Number	Payment
	of shares	EUR
Brian Donohue	10,200	1,020
Ciaran Mahon	20,370	2,037
Eileen O'Reilly	10,500	1,050
Fergal MacCourt	10,500	1,050
Fionnuala Hanrahan	16,700	1,670
Francis Kyne	17,325	1,732.5
Ann Kyne	17,325	1,732.5
Joni O'Malley	10,500	1,050
John O'Gorman	16,310	1,631
Kenneth Power	10,500	1,050
Margaret Power	10,500	1,050
Mary Curran	6,111	611.1
Michael Hartnett	10,500	1,050
Richard More O'Ferrall	10,500	1,050
Robert Creevey	8, <del>4</del> 00	8 <del>4</del> 0
Simon O Neill	10,500	1,050
Yvonne Murphy	10,500	1,050
Total:	207,241	20,724.10

All these 207,241 (two hundred seven thousand two hundred forty-one) shares have been fully paid up so that the subscription amount of EUR 20,724.10 (twenty thousand seven hundred and twenty-four Euro ten cents) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, and the undersigned notary expressly acknowledges such payment.

# Transitory provisions

By way of derogation of article 14 of the Articles, the Company's first financial year is to run from the date hereof to 31 December 2007.

## Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 2,000.-

## Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company have adopted the following resolutions:

- 1. The shareholders of the Company resolve to set the number of managers of the Company at 3 (three), constituting therefore the board of managers of the Company.
- 2. The shareholders of the Company resolve to appoint the following 3 (three) persons as managers of the Company for an unlimited period of time:
- a) Mr Terry Devitt, born on 6 January 1956 in Dublin (Ireland), residing at 32, Casimir Road, Harolds Cross, Dublin 6W, Ireland;



- b) Hille-Paul Schut, born on 29 September 1977 in 's-Gravenhage (The Netherlands), professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- c) Mark Beckett, born on 14 September 1975 in London United-Kingdom), professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- 3. The shareholders of the Company resolve to set the registered office of the Company at 20, rue de la Poste in L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary, the present original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. Brian Donohue, demeurant au 7 Old Mountpleasant, Ranelagh, Dublin 6, Irlande,
- ici représenté par Maître Olivier Wuidar, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
  - 2. Ciaran Mahon, demeurant au 86 Woodlawn Park, Churchtown, Dublin 4, Irlande,
- ici représenté par Maître Olivier Wuidar, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
  - 3. Eileen O'Reilly, demeurant au Millbrook Road, Oldcastle, Co Meath, Irlande,
- ici représenté par Maître Olivier Wuidar, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
  - 4. Fergal MacCourt, demeurant au 46 Lower Leeson Street, Dublin 2, Irlande,
- ici représenté par Maître Olivier Wuidar, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
  - 5. Fionnuala Hanrahan, demeurant au 7 Ballinamurragh, Curracloe, Co Wexford, Irlande,
- ici représenté par Maître Olivier Wuidar, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
  - 6. Francis Kyne, demeurant au 71 Michaels Lane, Poughkeepsie, NY 12603, USA,
- ici représenté par Maître Olivier Wuidar, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
  - 7. Ann Kyne, demeurant au 71 Michaels Lane, Poughkeepsie, NY 12603, USA,
- ici représenté par Maître Olivier Wuidar, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
  - 8. Joni O'Malley, demeurant au 8 Rockville Park, Blackrock, Co Dublin, Irlande,
- ici représenté par Maître Olivier Wuidar, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
  - 9. John O'Gorman, demeurant au 22 St David's, Whitehorn Avenue, Artane, Dublin 5, Irlande,
- ici représenté par Maître Olivier Wuidar, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
  - 10. Kenneth Power, demeurant au Eastcote Lodge, Ballyhire, Kilrane, Co Wexford, Irlande,
- ici représenté par Maître Olivier Wuidar, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
  - 11. Margaret Power, demeurant au Tara, Strawhall, Monkstown, Co Cork, Irlande,
- ici représenté par Maître Olivier Wuidar, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
  - 12. Mary Curran, demeurant au 11 The Park, Strandhill Road, Sligo, Irlande,
- ici représenté par Maître Olivier Wuidar, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
  - 13. Michael Hartnett, demeurant au 46 Lower Leeson Street, Dublin 2, Irlande,
- ici représenté par Maître Olivier Wuidar, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;



- 14. Richard More O'Ferrall, demeurant au Jigsaw Cottage, Rathmeague, Knocknanna, Co Wicklow, Irlande,
- ici représenté par Maître Olivier Wuidar, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
  - 15. Robert Creevey, demeurant au 9th Lock, Clondalkin, Dublin 22, Irlande,
- ici représenté par Maître Olivier Wuidar, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
  - 16. Simon O Neill, demeurant au 30 Annfield Court, Castleknock, Dublin 15, Irlande,
- ici représenté par Maître Olivier Wuidar, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
  - 17. Yvonne Murphy, demeurant au 19 Palmerstown Park, Dublin 6, Irlande,
- ici représenté par Maître Olivier Wuidar, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, ès-qualités en vertu de laquelle elles agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer comme suit.

# Chapitre I er . - Nom - Durée - Objet - Siège social

**Art. 1** er . **Nom et durée.** Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de SCHONOW S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Art. 2. Objet social.

- 2.1. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.
- 2.2 La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.
- 2.3 La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.
- 2.4 La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.
- 2.5 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.
  - Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique/des associés.

# Chapitre II. - Capital social

- **Art. 4. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 20.724,10 (vingt mille sept cent vingt-quatre euros dix cents), représenté par 207.241 (deux cent sept mille deux cent quarante et une) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,10 (dix cents) chacune.
- **Art. 5. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe du nombre de parts sociales existantes.



Art. 6. Transfert de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 7. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables en suffisance.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont d'application.

## Chapitre III. - Gérance

#### Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

Toute référence au Conseil de Gérance dans les Statuts doit être entendue d'une référence au gérant unique de la Société aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul gérant.

8.2 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le Président).

Le Président, si un est nommé, présidera toutes les assemblées générales de l'associé unique/des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale de l'associé unique/des associés, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, choisira une autre personne en tant que président pro tempore par vote de la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée en question.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil de Gérance

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par écrit, téléfax, télégramme, télex ou email. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, téléfax, télégramme, télex ou email un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

- 8.5 Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue à Luxembourg.
- 8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.
- 8.7 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.
- 8.8 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/ des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. Si la Société n'a qu'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.
- 8.9 Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membre du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.



Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en a une), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité appropriée du mandat.

8.10 Les décisions du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès- verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

8.11 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

## Chapitre IV. - Secrétaire

**Art. 10. Nomination d'un secrétaire.** Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Secrétaire, si un est nommé, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de garder les procès-verbaux et les comptes-rendus du Conseil de Gérance et des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, et il effectuera, si nécessaire, des tâches similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il en existe). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

## Chapitre V. - Assemblées générales de l'associé unique/des associés

Art. 11. Assemblées générales annuelles et extraordinaires de l'associé unique/des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique/des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique/des associés peuvent être tenues aux lieux du Grand-Duché de Luxembourg et horaires indiqués dans la convocation.

Art. 12. Droit de vote d'associé(s). Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales de l'associé unique/ des associés indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales de l'associé unique/des associés.

**Art. 13. Quorum - Majorité.** Les résolutions de l'assemblée générale de l'associé unique/des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 associés, les résolutions de l'associé unique/des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la/des résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, téléfax, télégramme, télex ou email).

## Chapitre VI. - Exercice social - Comptes annuels - Répartition

- **Art. 14. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 15. Comptes annuels.** Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels de la Société (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexés aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.
- **Art. 16. Inspection des documents.** Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.
- Art. 17. Distribution des bénéfices Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.



Le solde peut être distribué à l'associé unique/ aux associés en proportion des parts sociales qu'il(s) détien(nen)t dans la Société.

L'assemblée générale de l'associé unique/des associés a le pouvoir de déclarer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

## Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

**Art. 18. Dissolution.** L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. L'associé unique/les associés doi(ven)t donner leur accord, conformément aux dispositions de l'article 13, paragraphe 2 des Statuts, à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui déterminera ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération.

## Chapitre VIII. - Vérification des comptes

Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit nommer un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé lorsque l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

## Chapitre IX. - Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus dans les Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### Souscription et libération

Les Statuts ainsi établis, les parties comparantes susnommées déclarent souscrire les 207.241 (deux cent sept mille deux cent quarante et une) parts sociales de la Société et les libérer intégralement comme suit:

Associé	Nombre	Libération
	de parts	EUR
	sociales	
	souscrites	
Brian Donohue	10.200	1.020,-
Ciaran Mahon	20.370	2.037,-
Eileen O'Reilly	10.500	1.050,-
Fergal MacCourt	10.500	1.050,-
Fionnuala Hanrahan	16.700	1.670,-
Francis Kyne	17.325	1.732,5
Ann Kyne	17.325	1.732,5
Joni O'Malley	10.500	1.050,-
John O'Gorman	16.310	1.631,-
Kenneth Power	10.500	1.050,-
Margaret Power	10.500	1.050,-
Mary Curran	6.111	611,1
Michael Hartnett	10.500	1.050,-
Richard More O'Ferrall	10.500	1.050,-
Robert Creevey	8.400	840,-
Simon O Neill	10.500	1.050,-
Yvonne Murphy	10.500	1.050,-
Total:	207.241	20.724,10

Toutes ces 207.241 (deux cent sept mille deux cent quarante et une) parts sociales ont été libérées entièrement par les parties, au moyen d'un apport en numéraire, de sorte que le montant de souscription de EUR 20.724,10 (vingt mille sept cent vingt-quatre euros dix cents) est immédiatement à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, et le notaire instrumentant constate expressément un tel versement.

### Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des Statuts, le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et se clôturera le 31 décembre 2007.

#### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR 2.000,-



#### Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Les associés de la Société décident de fixer le nombre de gérants de la Société à 3 (trois), formant ainsi le conseil de gérance de la Société.
- 2. Les associés de la Société décident de nommer les trois (3) personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- a) Mr Terry Devitt, né le 6 janvier 1956 à Dublin (Irlande), demeurant au 32, Casimir Road, Harolds Cross, Dublin 6W, Ireland;
- b) Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenhage (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg; et
- c) Mark Beckett, né le 14 septembre 1975 à Londres, (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;
  - 3. Les associés de la Société décident de fixer le siège social de la Société au 20, rue de la Poste à L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: O. Wuidar, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007. Relation: LAC/2007/20338. — Reçu 207,24 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007110604/242/574.

(070126504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

## United Intercom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 33.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Pour UNITED INTERCOM S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Racot / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007110862/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04699. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

## Consea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 103.758.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2007

La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, ayant son siège social 2, avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg est nommée réviseur aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes Mme Nicole Baeyens démissionnaire. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statutaire de 2008.



Pour extrait sincère et conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007110864/1380/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-Cl06314. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

## Ravensburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.895.

Suite à une résolution de l'associé unique de la société RAVENSBURG S.à r.l., les personnes suivantes ont été nommées au Conseil de Gérance, pour une durée indéterminée, avec effet au 18 mai 2007:

M. David Cunnington, ayant son adresse professionnelle à Lansdowne House, 57 Berkeley Square, London W1J 6ER, Royaume-Uni

M. Michael Chidiac, ayant son adresse professionnelle au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2007110846/801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-Cl05643. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

#### Filaine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 79.225.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007110848/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-Cl03251. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

## LuxCo 49 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 131.570.

# **STATUTES**

In the year two thousand seven, on the tenth day of August.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 84.993,

here represented by Mrs Sophie Theisen, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, dated August 8, 2007.

Said proxy, signed ne varietur, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as indicated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

**Art. 1.** There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.



- Art. 2. The company's name is LuxCo 49 S.à r.l.
- **Art. 3.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

- Art. 5. The company is established for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.
- **Art. 7.** The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.
  - Art. 8. The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.
- **Art. 9.** The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.
- **Art. 10.** The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

**Art. 11.** Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

- **Art. 12.** The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.
- **Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers. Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, vidéoconférence, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital.



- Art. 15. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.
- **Art. 16.** Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.
- **Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.
- **Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.
- **Art. 19.** The managers may at all times during the financial year, resolve to distribute interim dividends, in compliance with the legal provisions.
- **Art. 20.** When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.
- **Art. 21.** For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

## Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been drawn up, the five hundred (500) shares have been subscribed by the sole shareholder TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed and fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

## Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on the thirty-first of December two thousand and seven.

## Valuation of the costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.-).

## Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

- 1. The number of managers is set at one.
- 2. Is appointed as manager for an unlimited period:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed.

The company is validly committed in all circumstances by the sole signature of the manager.

3. The address of the company is fixed in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with Us, the Notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 84.993,

ici représentée par Madame Sophie Theisen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du \*\* août 2007,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.



Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.
  - Art. 2. La société prend la dénomination de LuxCo 49 S.à r.l.
- **Art. 3.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.
- **Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.
  - Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- **Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

En cas de gérant unique, la société est engagée par la signature individuelle de celui-ci, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.
  - Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.



Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

- Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.
  - Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
- **Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.
- **Art. 18.** L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

- **Art. 19.** Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intérimaires, en se conformant aux dispositions légales.
- **Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.
- Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

## Souscription et libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée et entièrement libérées par versement en espèce, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

# Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille sept.

## Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

#### Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la seule signature du gérant unique.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Theisen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, LAC/2007/22847. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



G. Lecuit.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Référence de publication: 2007110587/220/229.

(070126195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# Propinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 26.240.

## **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 06 août 2007, que:

Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007:

- M. Hans-Ulrich Hügli, «Managing Director», demeurant à Luxembourg.
- Mrs Viviane Leurin, «Director», demeurant à Dommeldange (Luxembourg).
- M. Markus Kramer, «Director», demeurant à Thomm (Allemagne).

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN S.à.r.l., avec siège social au 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig (Luxembourg).

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007110860/802/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-Cl05290. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

## Real Estate & Building Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 83.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Pour REAL ESTATE & BUILDING COMPANY S.A.

**EXPERTA LUXEMBOURG** 

C. Racot / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007110861/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04694. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

### Andrews S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.585.

L'an deux mille sept, le sept septembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ANDREWS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 20 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 445 du 24 avril 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michèle Helminger, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Madame Dominique Koedinger, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sonia Aries, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.



Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
  - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

## Ordre du jour:

- 1) Transformation de la forme juridique de la Société en société à responsabilité limitée.
- 2) Refonte des statuts.
- 3) Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire.
- 4) Nominations statutaires.
- 5) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Assemblée décide de transformer conformément à la faculté prévue à l'article 3 de la loi sur les sociétés commerciales la Société en société à responsabilité limitée sans changement de la personnalité juridique de la Société.

Les 13.643 (treize mille six cent quarante-trois) actions de la Société seront échangées contre 13.643 (treize mille six cent quarante-trois) parts sociales sans désignation de la valeur nominale réparties comme suit:

# Deuxième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

- **Art. 1** er. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de ANDREWS S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 491.148 (quatre cent quatre-vingt-onze mille cent quarante-huit euros) représenté par 13.643 (treize mille six cent quarante-trois) actions sans désignation de valeur nominale.
- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.



- **Art. 9.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.
  - Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
  - Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique, ou lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

- Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.
- **Art. 17.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
  - Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués sur décision du conseil de gérance.

- **Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.
- **Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

# Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission des administrateurs actuels et leur donne décharge et nomme les mêmes personnes en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée.

Les gérants sont donc:

- a) Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, 14 mars 1965.
- b) Monsieur Marco Neuen, fondé de pouvoirs principal, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Differdange, le 18 mai 1952.
- c) Monsieur René Schlim, fondé de pouvoirs principal, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 8 mai 1953.

## Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. Helminger, D. Koedinger, S. Aries, H. Hellinckx.



Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, Relation: LAC/2007/25731. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007110831/242/125.

(070126647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

## Finmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 53.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Pour FINMO S.A.

**EXPERTA LUXEMBOURG** 

C. Racot / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007110865/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04701. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# Herrero International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 68.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Pour HERRERO INTERNATIONAL SARL

**EXPERTA LUXEMBOURG** 

C. Racot / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007110866/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04704. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

## Société d'Investissements l'Occitane Internationale, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 58.394.

L'an deux mille sept, le treize août.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE D'INVESTISSEMENTS L'OC-CITANE INTERNATIONALE S.A., avec siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, constituée par acte notarié en date du 3 mars 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 317 du 24 juin 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1337 du 11 juillet 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Reinald Loutsch, directeur adjoint, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Didier Sabbatucci, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean- Marc Koltes, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.



Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### Ordre du jour:

- 1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
- 2. Nomination de deux liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 3. Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la société.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

- III.- Qu'il ressort de la dite liste de présence que la totalité des actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.
- IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

#### Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateurs:

- SOCIETE D'INVESTISSEMENTS CIME S.A., ayant son siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 79029),
- CHASSELAS INVESTISSEMENTS S.A., ayant son siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 77076).

#### Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge au Conseil d'Administration ainsi qu'au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au jour de la mise en liquidation de la société.

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Ils peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Ils effectueront leur mission d'une manière solidaire.

Les liquidateurs sont dispensés de dresser inventaire et peuvent s'en référer aux écritures de la société.

Ils peuvent, sous leurs responsabilités, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Loutsch, D. Sabbatucci, J.-M. Koltes, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, LAC/2007/22868. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007110863/220/68.

(070126840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.



# HCEPP Luxembourg Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 76.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Pour HCEPP LUXEMBOURG MASTER SARL

**EXPERTA LUXEMBOURG** 

C. Racot / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007110859/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04689. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

## Développement La Valenciana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Pour DEVELOPPEMENT LA VALENCIANA SARL

**EXPERTA LUXEMBOURG** 

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007110853/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06990. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

## Alokan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.593.

L'an deux mille sept, le sept septembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALOKAN S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 20 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 466 du 30 avril 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michèle Helminger, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Dominique Koedinger, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sonia Aries, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg. Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
  - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Transformation de la forme juridique de la Société en société à responsabilité limitée.



- 2) Refonte des statuts.
- 3) Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire.
- 4) Nominations statutaires.
- 5) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Assemblée décide de transformer conformément à la faculté prévue à l'article 3 de la loi sur les sociétés commerciales la Société en société à responsabilité limitée sans changement de la personnalité juridique de la Société.

Les 42.636 (quarante-deux mille six cent trente-six) actions de la Société seront échangées contre 42.636 (quarante-deux mille six cent trente-six) parts sociales sans désignation de la valeur nominale réparties comme suit:

#### Deuxième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

- **Art. 1** <sup>er</sup> . Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de ALOKAN S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 1.534.896 (un million cinq cent trente-quatre mille huit cent quatre-vingt-seize euros) représenté par 42.636 (quarante-deux mille six cent trente-six) parts sociales sans désignation de valeur nominale.
- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.
  - Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
  - Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.



La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique, ou lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

- Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- **Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
  - Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués sur décision du conseil de gérance.

- **Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.
- **Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

## Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission des administrateurs actuels et leur donne décharge et nomme les mêmes personnes en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée.

Les gérants sont donc:

- a) Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, 14 mars 1965.
- b) Monsieur Marco Neuen, fondé de pouvoirs principal, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Differdange, le 18 mai 1952.
- c) Monsieur René Schlim, fondé de pouvoirs principal, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 8 mai 1953.

#### Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. Helminger, D. Koedinger, S. Aries, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, Relation: LAC/2007/25732. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007110829/242/125.

(070126648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.



## Dafere Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 57.553.

Constituée par-devant M <sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 novembre 1996, acte publié au Mémorial C n <sup>o</sup> 163 du 3 avril 1997. Le capital social a été converti en euros par acte sous seing privé le 19 novembre 2001, publié par extrait au Mémorial C n <sup>o</sup> 655 du 26 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DAFERE LIMITED

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007110823/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04604. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

## KPI Residential Property 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 109.132.

## **EXTRAIT**

Par le contrat de cession de parts sociales du 14 août 2007, avec effet le 16 août 2007, le transfert suivant a été décidé:

- transfert d' 1 part sociale détenue par BGP INVESTMENT S.à r.l. à DEUTSCHE INTERNATIONAL TRUSTEE SER-VICES (C.I.) LIMITED

En conséquence, les 250 parts de la Société sont réparties comme suit:

- 15 parts détenues par Wolfgang Barg
- 234 parts sociales détenues par BGP INVESTMENT S.à r.l.
- 1 part sociale détenue par DEUTSCHE INTERNATIONAL TRUSTEE SERVICES (C.I.) LIMITED

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007110872/6765/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04757. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# New Energy XXI, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 87.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Pour NEW ENERGY XXI

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Racot / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007110873/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04756. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.



## Ilona Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.224.

Extrait des décisions prises par les administrateurs en date du 16 juillet 2007

Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 13 septembre 1970, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Daniel Baptista Galhano, démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Luxembourg, le 13 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ILONA INVESTMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007110785/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07421. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

#### Fincotrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 69.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Pour FINCOTRANS S.A.

**EXPERTA LUXEMBOURG** 

C. Racot / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007110868/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04715. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

## Cegelec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 53.493.

L'an deux mille six, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CEGELEC S.A., ayant son siège social à L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle R.C. Luxembourg section B numéro 53.493, constituée suivant acte reçu le 18 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 141 du 21 mars 1996, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte en date du 30 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 1017 du 24 mai 2006,

L'assemblée est présidée par Madame Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les 4.700 actions, représentant l'intégralité du capital, sont présentes, de sorte que la présente assemblée a pu se réunir sans publication préalable d'avis de convocation, tous les actionnaires déclarant par eux-mêmes ou par leurs mandataires respectifs avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération,

II. dès lors la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant



#### Ordre du jour:

- 1.- Modification de Vannée sociale de la société laquelle commencera le 1 <sup>er</sup> janvier et finira le 31 décembre de la même année, étant entendu que l'année sociale en cours se terminera le 31 décembre 2006.
  - 2.- Modification afférente de l'article 13 des statuts.
- 3.- Modification de la date de l'Assemblée Générale Statutaire pour la porter du 20 décembre à 10.00 heures de chaque année au premier lundi du mois de mai à 10.00 heure.
- 4.- Acceptation de la démission de Monsieur Bernard Lemoine de ses fonctions d'administrateur et Président du Conseil d'Administration.
- 5.- Nomination de Monsieur Xavier Chaumont au poste d'administrateur et Président du Conseil d'Administration pour une période de six ans.
- 6.- Reconduction et confirmation des mandats de Monsieur Guy Bertels et de Monsieur Patrick Jacobs au poste d'administrateur de la société pour une nouvelle période de six ans.
  - 7.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit:

#### Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de la société laquelle commencera le 1 <sup>er</sup> janvier et finira le 31 décembre de la même année, étant entendu que l'année sociale en cours se terminera le 31 décembre 2006.

#### Deuxième résolution

Par conséquent, l'article 13, des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.»

## Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'Assemblée Générale Statutaire pour la porter du 20 décembre à 10.00 heures de chaque année au premier lundi du mois de mai à 10.00 heures de chaque année.

Par conséquent l'article 12 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la localité où est établi le siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant».

## Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Bernard Lemoine de ses fonctions d'administrateur et Président du Conseil d'Administration et lui confère pleine et entière décharge.

## Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Xavier Chaumont, administrateur de société, demeurant au 92, avenue Pasteur, F-69370 Saint Didier au Mont d'Or, né à Créhange (57), le 10 décembre 1951, au poste d'administrateur et Président du Conseil d'Administration pour une période de six ans.

### Sixième résolution

L'assemblée décide de reconduire et de confirmer pour une nouvelle période de six ans le mandat d'administrateur de Messieurs:

- Guy Bertels, administrateur de société, demeurant au 11, rue Pierre Géruzet, B-1160 Bruxelles, né à Etterbeek, le 28 décembre 1953;
- Patrick Jacobs, administrateur de société, demeurant au 35, avenue du Bois de Sapins, B-1200 Bruxelles, né à Bruges, le 21 janvier 1950.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 81, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



J. Elvinger.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Référence de publication: 2007110776/211/75.

(070126237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

## CS Hypermarkets No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.158.

Suite à une résolution de l'associé unique de la société CS HYPERMARKETS No. 1 S.à r.l., les personnes suivantes ont été nommées au Conseil de Gérance, pour une durée indéterminée, avec effet au 18 mai 2007:

- M. David Cunnington, ayant son adresse professionnelle à Lansdowne House, 57 Berkeley Square, London W1J 6ER, Royaume-Uni
- M. Michael Chidiac, ayant son adresse professionnelle au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2007110830/801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-Cl05671. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

## Société Financière Castor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 57.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Pour SOCIETE FINANCIERE CASTOR HOLDING S.A.

**EXPERTA LUXEMBOURG** 

C. Racot / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007110871/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04752. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

## The Cronos Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 27.489.

In the year two thousand and seven, on the first day of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Dennis Tietz, chairman of the board of directors and chief executive officer, of THE CRONOS GROUP S.A. (the «Company»), a société anonyme holding having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg incorporated by deed of notary Edmond Schroeder, residing in Mersch, on 22 February 1988, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on 17th May 1988 No 131 under the name of LPL HOLDING SA. The articles of incorporation of the Company were last amended by deed of notary Joseph Elvinger, on 22nd January 2007 published in Memorial C.

The appearing party, acting in his capacity as chairman of the board of directors and chief executive officer of the Company requested the notary to record his declarations as follows:

- (I) Pursuant to article 3 of the articles of incorporation of the Company the Company has an authorised share capital of U.S. \$50,000,000 (fifty million U.S. Dollars) divided into 25,000,000 (twenty-five million) authorized common shares, par value U.S. \$2 per share.
  - (II) Article 4 paragraph 2 of the articles of incorporation of the Company provides as follows:



#### « Art. 4.

[...]

The Board of Directors may issue additional common shares on such terms and conditions as it shall approve, without reserving a preferential subscription right to the shareholders. This authorization to issue additional shares shall be valid for a period of five (5) years from the date this Article is adopted by the shareholders and notice thereof is published in accordance with Luxembourg law.»

The publication of this resolution in the Memorial occurred 4th September 2002.

- (III) On the basis of the powers granted to the board of directors of the Company as set out under II. above, the following shares have been issued by the Company on 1st August 2007:
- (i) one hundred twenty nine thousand and twenty seven (129,027) shares with a nominal value of two (2) USD each were issued to members of the board of directors free of payment. The aggregate nominal value of such shares in the amount of two hundred and fifty eight thousand and forty-four (258,054) USD was transferred by the Company from its available share premium and reserve accounts to the share capital account.
- (ii) four hundred thirty-four thousand nine hundred and sixty five (434,965) shares with a nominal value of two (2) USD each were issued to officers and other employees of the group free of payment in satisfaction all their rights under all existing Stock Option Plans. The nominal value of such shares in the amount of eight hundred sixty nine thousand nine hundred and thirty (869,930) USD was transferred by the Company from its available share premium and reserve accounts to the share capital account.
- (IV) Pursuant to the above a total of five hundred sixty three thousand nine hundred and ninety two (563,992) shares have been issued by the Company.

A total amount of one million one hundred twenty seven thousand nine hundred and eighty-four (\$1,127,984)USD has been transferred by the Company from its available share premium and reserve accounts to the share capital account.

(V) As a result of the foregoing paragraph 2 of article 3 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:

«The subscribed capital is set at US.\$ 16,643,330 (sixteen million six hundred forty-three thousand three hundred and thirty U.S. Dollars) divided into 8,321,665 (eight million three hundred and twenty-one thousand six hundred and sixty-five) issued shares at U.S.\$ 2 (Two U.S. Dollars) par value per share.»

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated to two thousand two hundred Euros.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L' an deux mille sept, le premier jour de août.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A comparu:

Dennis Tietz, président du conseil d'administration et administrateur délégué, de THE CRONOS GROUP S.A. (la «Société»), une société anonyme holding, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, résidant à Mersch, le 22 février 1988, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») le 17 mai 1988 sous le nom de LPL HOLDING SA. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire Joseph Elvinger, le 22 janvier 2007, publié au Mémorial C.

Le comparant, agissant en tant que président du conseil d'administration et administrateur délégué de la Société, a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suivant:

- (I) En vertu de l'article 3 des statuts de la Société, la Société a un capital autorisé de U.S. \$50.000.000 (cinquante millions de dollars U.S.) divisé en 25.000.000 (vingt-cinq millions) d'actions ordinaires autorisées avec une valeur nominale de U.S.\$ 2 par action.
  - (II) L'article 4 paragraphe 2 des statuts prévoit comme suit:

#### « Art. 4.

Γ...1

Le conseil d'administration pourra émettre des Actions Ordinaires additionnelles aux termes et conditions qu'il décidera sans réserver un droit de souscription aux actionnaires existants. Cette autorisation à émettre des actions



additionnelles sera valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date où cet article sera adopté par les actionnaires et de sa publication conformément à la loi luxembourgeoise.»

La publication de la décision à laquelle il est fait référence est intervenue au Mémorial le 4 septembre 2002.

- (III) Sur base des pouvoirs accordés au conseil d'administration de la Société tels que décrits ci-dessus sous II, les actions suivantes ont été émises par la Société le 1 <sup>er</sup> août 2007:
- (i) Cent vingt neuf mille vingt-sept (129.027) actions avec une valeur nominale de deux (2) USD chacun ont été émises en faveur de membres du conseil d'administration sans payement d'apport. La valeur nominale de ces actions se montant à deux cent cinquante huit mille cinquante-quatre USD (258.054 USD) a été transférée par la Société de ses comptes primes d'émission et réserves disponibles au poste capital.
- (ii) quatre cent trente-quatre mille neuf cent soixante-cinq (434.965) actions avec une valeur nominale de deux (2) USD chacun ont été émises en faveur de responsables et d'employés du groupe sans paiement d'apport en satisfaction de tous leurs droits sous les Plans d'Options en vigueur. La valeur nominale de ces actions se montant à huit cent soixante-neuf mille neuf cent trente USD (869.930 USD) a été transférée par la Société de ses comptes primes d'émission et réserves disponibles au poste capital.
- (IV) Suivant ce qui précède, un total de cinq cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-douze (563.992) actions ont été émis par la Société.

Un montant de un million cent vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatre USD (1.127.984 USD) a été transféré du compte prime d'émission et réserves disponibles au compte capital social.

(V) En conséquence de ce qui précède, le paragraphe 2 de l'article 3 des statuts est à lire de façon suivante:

«Le capital est fixé à U.S.\$ 16.643.330 (seize million six cent quarante-trois mille trois cent trente) divisé en 8.321.665 (huit million trois cent vingt et un mille six cent soixante-cinq) actions émises à valeur de U.S.S 2 (deux dollars U.S.)par action.»

## Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société émis à sa charge en raison de l'augmentation de capital, sont évalués à deux mille deux cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présents.

Lecture faite de l'acte, la partie comparante a signé avec Nous, Notaire, le présent acte original.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: D. Tietz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, Relation: LAC/2007/21305. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007110780/211/113.

(070126436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# Fincotrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 69.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Pour FINCOTRANS S.A.

**EXPERTA LUXEMBOURG** 

C. Racot / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007110870/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04749. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.



## Sylvain Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl. R.C.S. Luxembourg B 62.222.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en du 24 août 2007

La démission de Monsieur Stéphane Best demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 30 août 2006, au poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

La nomination de la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE S.à.r.l ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 1 <sup>er</sup> septembre 2006, au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Stéphane Best, est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2009.

Pour extrait sincère et conforme

SYLVAIN HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007110885/780/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04741. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

## KPI Residential Property 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 109.131.

## **EXTRAIT**

Par le contrat de cession de parts sociales du 14 août 2007, avec effet le 16 août 2007, le transfert suivant a été décidé:

- transfert d'1 part sociale détenue par BGP INVESTMENT S.à r.l. à DEUTSCHE INTERNATIONAL TRUSTEE SERVICES (C.I.) LIMITED

En conséquence, les 250 parts de la Société sont réparties comme suit:

- 15 parts détenues par Wolfgang Barg
- 234 parts sociales détenues par BGP INVESTMENT S.à r.l.
- 1 part sociale détenue par DEUTSCHE INTERNATIONAL TRUSTEE SERVICES (C.I.) LIMITED

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007110881/6765/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04760. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# Relise Investments S.A., Société Anonyme, (anc. Naarden International S.A.).

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 30.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Pour RELISE INVESTMENTS S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Racot / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007110882/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04771. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.



## Lasalle LAO Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 106.697.

#### **EXTRAIT**

- Suite à un contrat de vente et d'achat en date du 22 avril 2005:
- L'associé unique LaSalle LAO Sàrl a vendu l'intégralité de ses parts sociales, soit 250 parts d'une valeur unitaire de \$ 72 (soixante-douze dollars) à LaSalle ASIA OPPORTUNITY II Sàrl
  - LaSalle ASIA OPPORTUNITY II Sàrl est le nouvel associé unique de LaSalle LAO INVESTMENTS Sàrl.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007110899/2570/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-Cl05368. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

## Strategic Asset Management Group Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 103.994.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société tenue en date du 16 mars 2007 à 14.00 heures au siège social de la Société

## Résolution

L'Assemblée constate la démission de Madame Pascale Nepper et approuve la décision prise par le Conseil d'Administration en date du 15 septembre 2006.

L'Assemblée constate que le mandat de Madame Pascale Nepper a pris fin à ce jour et nomme Monsieur André Lutgen à compter de ce jour jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2007110886/651/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-Cl06376. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

## Latina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.393.

Constituée par-devant M <sup>e</sup> Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 avril 1994, acte publié au Mémorial C n <sup>o</sup> 318 en 1994. Le capital social a été converti en Euros par acte sous seing privé le 14 novembre 2001, publié par extrait au Mémorial C n <sup>o</sup> 747 du 16 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LATINA S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

**Signatures** 

Référence de publication: 2007110888/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04608. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.



## Les Caudalies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 62, rue Zénon Bernard. R.C.S. Luxembourg B 131.567.

#### **STATUTS**

L'an deux mille sept, le douze septembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette.

Ont comparus

1.- Monsieur Franck Danoizel, Ingénieur, né le 15 décembre 1972 à Dreux (F), demeurant à L-4988 Sanem, 4C, rue de la Fontaine,

agissant en son nom personnel.

2.- Monsieur Nicolas Danoizel, Informaticien, né le 22 janvier 1984 à Metz (F), demeurant à F-54590 Hussigny Godbrange, 6, rue Pasteur,

agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, la commission sur achats et ventes, l'importation, l'exportation et la représentation de toutes boissons et notamment les vins, eaux minérales, limonades, apéritifs, bières, liqueurs, alcools, jus de fruits, le tout sans réserve aucune, ainsi que l'alimentation, et ustensiles d'art de la table. Elle organisera également des cours et séminaires dans les activités précitées.

En général, la société peut effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières et autres se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

- Art. 3. La société prend la dénomination de LES CAUDALIES S.à r.l.
- **Art. 4.** Le siège social est établi à Esch-Sur-Alzette. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.
  - Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- Euros), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- Euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) par Monsieur Franck Danoizel, préqualifié, trois cent soixante-quinze parts sociales	375
2) par Monsieur Nicolas Danoizel, préqualifié, cent vingt-cinq parts sociales	125
Total: cing cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

- Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
  - Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- **Art. 10.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.
- **Art. 11.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.



A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

- Art. 14. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 15.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.
  - Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 17.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

- **Art. 18.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 19.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

### Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mille sept (31 décembre 2007).

## Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

#### Assemblée générale extraordinaire

Les deux associés, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prennent les résolutions suivantes:

- 1. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée Monsieur Franck Danoizel, Ingénieur, né le 15 décembre 1972 à Dreux (F), demeurant à L-4988 Sanem, 4C, rue de la Fontaine, prénommé.
  - 2. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.
  - 3. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-4031, Esch-Sur-Alzette, 62, rue Zénon Bernard.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. Danoizel, N. Danoizel, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2007, Relation: EAC/2007/10893. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007110591/272/102.

(070126192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.



# Arcelor Mittal Bettembourg S.A., Société Anonyme, (anc. Arcelor Bettembourg S.A.).

Siège social: L-3235 Bettembourg, Krakelshaff. R.C.S. Luxembourg B 9.106.

L'an deux mille sept, le douze septembre,

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparus

Les seuls et uniques actionnaires de la société anonyme ARCELOR BETTEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-3235 Bettembourg, Krakelshaff, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 9.106, ci-après dénommée la «Société»,

constituée originairement sous le nom de FAN INTERNATIONAL S.à r.l. suivant acte sous seing privé en date du 9 juillet 1970, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 169 du 9 octobre 1970 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1075 du 2 juin 2006, cet acte contenant le changement de la dénomination en ARCELOR BETTEMBOURG S.A. et la refonte intégrale des statuts,

à savoir

1. ARCELOR LUXEMBOURG, société anonyme, ayant son siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 6.990,

représentée aux fins des présentes par Madame Catherine Schmidt-Becker, juriste, demeurant professionnellement à L-2930 Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 4 septembre 2007, ci-annexée, détenant 162.498 actions,

2. ARCELOR INVESTMENT S.A., société anonyme, avec siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 46.370,

représentée aux fins des présentes par Mademoiselle Ana Paula Da Silva, Paralegal, demeurant professionnellement à L-2930 Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à le 4 septembre 2007, ci-annexée, détenant 2 actions,

soit un total de 162.500 actions sur les 162.500 actions émises représentant l'intégralité du capital social de EUR 40.625.000,-.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Les sociétés comparantes, agissant en leur qualité de seuls et uniques actionnaires de la Société conviennent unanimement de faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations, ordre du jour et constitution du bureau, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir.

Après discussion, les actionnaires prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

## Première résolution

Les actionnaires décident de changer la dénomination de la Société de ARCELOR BETTEMBOURG S.A. en Arcelor-Mittal BETTEMBOURG S.A.

## Deuxième résolution

A la suite du changement de la dénomination de la Société, les actionnaires décident de modifier le deuxième article des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 2. La société a pour dénomination ArcelorMittal BETTEMBOURG S.A.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombent à la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Schmidt-Becker, A. P. Da Silva, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 septembre 2007, GRE/2007/3959. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Hirtt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Grevenmacher, le 17 septembre 2007.

Référence de publication: 2007110585/213/58.

(070126857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

## LHEDCO (Logement, habitat, études et développement coopératif), Société Coopérative.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 69.715.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 mars 2007

Tenue à Paris (F)

Les membres du Conseil d'Administration prennent acte de la démission de l'administrateur Monsieur Charles Valentin, demeurant 61, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg et nomment en qualité d'administrateur et pour une durée de six ans: Monsieur Jean-Pierre Conte, demeurant 18, rue Joffre F-78350 Jouy-en-Josas.

Les membres du Conseil d'Administration prennent acte de la démission de la fonction de présidente du Conseil d'Administration Madame Ann Kenny, demeurant Courela da Silveira, P-7520-437 Porto Covo et nomment à la présidence du Conseil d'Administration Monsieur Jean-Pierre Conte, demeurant 18, rue Joffre, F-78350 Jouy-en-Josas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

I. Gloden.

Référence de publication: 2007110894/6203/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04979. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

#### EBH Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 128.034.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 48621 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007110896/211/11.

(070126212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

#### Fumero Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 122.682.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société tenue en date du 19 mars 2007

le numéro L 07007664)

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Stéphane Lataste de son poste d'administrateur de la Société du 19 mars 2007 avec effet au 23 mai 2007.

L'Assemblée nomme Monsieur Kaloyan Stoyanov, juriste, né le 15 décembre 1948, à CH-Lausanne, demeurant à CH-1211 Genève, 3-6, Place des Eaux Vives. Son mandat prend effet ce jour et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra en 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2007110890/651/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04747. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.



# Caam Invest, Société d'Investissement à Capital Variable, (anc. Patrimoine Invest).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer. R.C.S. Luxembourg B 43.209.

L'an deux mille sept, le six septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de PATRIMOINE INVEST (la «Société»), une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.209, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 17 mars 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 193 du 29 avril 1993. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 918 du 20 septembre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Giovanni Notarantonio, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Arnaud Peraire, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Gwenaelle Colin, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents ou représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, après avoir été signés ne varietur par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

- II. La présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés à chacun des actionnaires figurant sur le registre des actionnaires nominatifs de la Société le 24 juillet 2007 et publiés dans le Mémorial C, le Letzebuerger Journal et le d'Wort, les 24 juillet 2007 et 14 août 2007.
- III. Qu'il apparaît de cette liste de présence que actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.
  - IV. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1. Modifier le titre et le premier article des statuts pour y intégrer la nouvelle dénomination de la Société: CAAM INVEST.
  - 2. Adopter comme date d'entrée en vigueur de cette première résolution le 10 septembre 2007.

Le Président informe l'Assemblée Générale qu'une première assemblée générale extraordinaire, ayant eu le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 12 juillet 2007 et que les conditions de quorum pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société en CAAM INVEST et de modifier le premier article des statuts pour y intégrer la nouvelle dénomination comme suit:

« **Art. 1** er . Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de CAAM INVEST.»

## Deuxième résolution

L'Assemblée décide que la résolution ci-dessus entrera en vigueur en date du 10 septembre 2007.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Notarantonio, A. Peraire, G. Colin, H. Hellinckx.



Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, Relation: LAC/2007/25706. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Frising.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007110879/242/61.

(070126693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# Lux Publicité Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Lux Publicité).

Siège social: L-3850 Schifflange, 80, avenue de la Libération. R.C.S. Luxembourg B 67.498.

L'an deux mille sept, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

#### A comparu:

Monsieur Anouar Belli, employé privé, demeurant professionnellement aux 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

1.- Monsieur Laurent Boileau, employé privé, demeurant à F-57650 Fontoy (France), 29, rue des Roses, associé et gérant unique de la société plus amplement désignée ci-après,

en vertu d'une procuration datée du 12 septembre 2007,

2.- Madame Barbara Boileau, secrétaire médicale, demeurant à F-57650 Fontoy (France), 29, rue des Roses, associée de la société plus amplement désignée ci-après,

en vertu d'une procuration datée du 12 septembre 2007.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le comparant agissant en ses dites qualités déclarent que les prénommés sub 1.- et 2.- sont les seuls associés respectivement gérant dans la société à responsabilité limitée dénommée LUX PUBLICITE avec siège social à L-3850 Schifflange, 80, avenue de la Libération, société constituée sous la dénomination de MOBILE AFFICHE LUXEMBOURG, S.à r.l. aux termes d'un acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 25 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 122 du 26 février 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 67.498.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 1343 du 7 décembre 2005.

Le capital social de la société a été converti de francs luxembourgeois en euros aux termes d'une assemblée générale extraordinaire reçue par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 1 <sup>er</sup> mars 2002, publié au Mémorial C numéro 1070 du 12 juillet 2002, de sorte qu'actuellement la société a un capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent parts sociales (100) d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, entièrement libérées.

Ensuite le comparant agissant en ses dites qualités constate que l'intégralité du capital social est dûment représentée et se considère comme dûment convoqué à la présente assemblée, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

## Première résolution

Le comparant agissant en ses dites qualités décide de changer la dénomination de la société en LUX PUBLICITE IMMOBILIERE S.à r.l., de sorte qu'actuellement l'article 1 <sup>er</sup> de statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 1** er . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LUX PUBLICITE IMMOBILIERE S.à r.l.»

## Deuxième résolution

Le comparant agissant en ses dites qualités décide de changer l'objet social de la société, de sorte qu'actuellement l'article 3 des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'achat, la vente, la gestion, la gérance et la mise en valeur d'immeubles, la promotion immobilière ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement ou susceptibles de le promouvoir. Elle peut apporter également son concours commercial, financier, juridique et technique sous toutes formes pour assister les entreprises et sociétés situées tant au Luxembourg que dans tous les autres pays désirant réaliser à l'extérieur de leur pays leur objet social.



La société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.»

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: A. Belli, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 2007, Relation: EAC/2007/11027. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 septembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007110874/272/68.

(070126743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

## Argor Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 76.344.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47868 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007110898/211/11.

(070126214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

## Kerma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 40.659.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007110889/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-Cl04189. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# Avenue Financial Services Ltd., Société à responsabilité limitée, (anc. Avenue Financial Services Ltd. S.à r.l.).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 131.598.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of August.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The company AVENUE HOLDINGS GMBH, a company incorporated under the laws of Austria, with registered office at Schwarzenbergstrasse 1-3 Top DG, 1-4, A-1010, Vienna, Austria, registered with the register of commerce and companies in Vienna under the number FN 286830 i,



duly represented by Mr Nikolas Wienke, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal given in Luxembourg on August 16, 2007.

The said power, signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid AVENUE HOLDINGS GMBH is the sole member of the company AVENUE FINANCIAL SERVICES LTD S.àr.I («Société à responsabilité limitée») incorporated by a deed of the undersigned notary on August 6, 2007, with registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, (hereinafter referred to as the «Company»),

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of the Company, has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

#### First resolution

The sole member resolves to change the name of the Company into AVENUE FINANCIAL SERVICES LTD.

#### Second resolution

The sole member resolves to amend Article 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the change of name of the Company. Consequently Article 1 of the articles of association of the Company shall henceforth be read as follows:

«There is hereby formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») under the name of AVENUE FINANCIAL SERVICES LTD. (hereinafter the «Company»).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person duly represented, the present deed is worded in English followed by a German version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, given name, status and residence, said person appearing signed together with the notary the present original deed.

## Follows the German version:

Im Jahre zweitausendsieben, am sechzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit dem Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

die Gesellschaft mit beschränkter Haftung AVENUE HOLDINGS GMBH, gegründet gemäß den Gesetzen Österreichs, mit Gesellschaftssitz in Schwarzenbergstrasse 1-3 Top DG, 1-4, A-1010, Wien, Österreich, eingetragen im Handelsregister Wien unter der Nummer FN 286830i,

vertreten durch Herrn Nikolas Wienke, Rechtsanwalt, ansässig in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmachterteilung, ausgestellt in Luxemburg am 16. August 2007.

Diese Vollmacht bleibt nach ne varietur Unterzeichnung durch den Vollmachtsinhaber und den unterzeichneten Notar Mitbestandteil dieser Urkunde zum Zwecke der Eintragung bei den entsprechenden Behörden.

Die vorgenannte AVENUE HOLDINGS GMBH ist die Alleingesellschafterin der Gesellschaft AVENUE FINANCIAL SERVICES LTD S.àr.l. («Société à responsabilité limitée»), gegründet durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom 6. August 2007, mit Gesellschaftssitz in L-2320 Luxemburg, 69, boulevard de la Pétrusse (nachfolgend «die Gesellschaft»).

Die so wie vorbezeichnet Vertretene hat in ihrer Funktion als Alleingesellschafterin den unterzeichneten Notar ersucht, die nachfolgenden Beschlüsse zu beurkunden:

#### Erster Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt, den Namen der Gesellschaft in AVENUE FINANCIAL SERVICES LTD. zu ändern.

## Zweiter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt Art. 1 der Gesellschaftsstatuten dergestalt zu ändern, dass der Wechsel des Namens der Gesellschaft sich hieraus ergibt. Folglich soll Art. 1 der Gesellschaftsstatuten zukünftig wie folgt lauten:

«Hiermit wird eine Gesellschaft in Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung («société à responsabilité limitée») unter der Bezeichnung AVENUE FINANCIAL SERVICES LTD. gegründet (nachfolgend die «Gesellschaft»).»

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der oben genannten und ordnungsgemäß vertretenen Partei die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Version; gemäß dem Wunsch derselben Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text ist die englische Fassung maßgebend.

Geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.



Gezeichnet: N. Wienke, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007. Relation: LAC/2007/23200. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 14. September 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007110579/212/74.

(070126962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# Cobelfret Waterways S.A., Société Anonyme, (anc. Thames Haven S.A.).

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl. R.C.S. Luxembourg B 92.721.

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 août 2007

- nomination d'un responsable technique

Suite à l'autorisation conférer au Conseil d'Administrateur lors par l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour et conformément à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration décide de nommer Melle Kirsten Hansens en tant que responsable technique de la société.

Elle aura en charge la gestion technique, en matière de navigation fluviale des péniches appartenant à la société. Le Conseil d'Administration lui donne pouvoir de représenter et d'engager la société pour tout ce qui concerne la gestion opérationnelle administrative et technique et ce par sa seule signature. Elle pourra entreprendre toute procédure et accomplir toutes les formalités requises.

Pour extrait conforme
A. M. Grieder / F. Bracke
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007110867/1380/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07332. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

## Räder Immo S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4662 Differdange, 12, rue Roosevelt. R.C.S. Luxembourg B 106.744.

L'an deux mille sept, le douze septembre.

Par devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Olaf Räder, commerçant, né à Oberwesel, Allemagne, le 9 octobre 1969, demeurant à L-4628 Differdange, 42, rue Metzkimmert,
- 2.- Madame Eliane Schoux, commerçante, née à Differdange, le 27 juin 1969, demeurant à L-4628 Differdange, 42, rue Metzkimmert.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée RÄDER IMMO S.à r.l., ayant son siège social à L-4628 Differdange, 42, rue Metzkimmert,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 mars 2005, publié au Mémorial C n  $^{\rm o}$  739 en date du 26 juillet 2005

Lesquels associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et dont ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour au préalable, et ils prennent, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée Générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-4662 Differdange, 12, rue Roosevelt.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états ou demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Räder, Schoux, Schuman.

Enregistré à Esch/Al., le 14 septembre 2007. Relation: EAC/2007/10943. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Differdange, le 19 septembre 2007.

R. Schuman.

Référence de publication: 2007110869/237/33.

(070126855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

## The Cronos Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 27.489.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 48508 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007110917/211/10.

(070126437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

## Reali S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5835 Alzingen, 14, Hondsbreck.

R.C.S. Luxembourg B 101.828.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007110905/206/12.

(070126226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# Cosmar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 59, rue de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 101.533.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007110902/206/12.

(070126224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

## Andres Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 82.470.

In the year two thousand seven, on the thirty-first day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ANDRES S.à.r.l, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 16, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 82470, incorporated by deed dated on June 7th, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations



n ° 1191 of December 19, 2001, and whose Articles of Association once have been amended by deed enacted on March 8, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 951 of June 21, 2002

The meeting is presided by Pierre Mestdagh, private employee, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary Antonio Mazzotta, private employee, residing professionally in Luxembourg,

The meeting elects as scrutineer, Noëlle Picciono, private employee, residing professionally in Luxembourg,

The chairman requests the notary to act that:

- I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II.- As appears from the attendance list, the 100.000 (one hundred thousand) shares of EUR 100.- (one hundred euros) each, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.
  - III.- The agenda of the meeting is the following:

#### Agenda:

- 1.- Increase of the corporate capital with an amount of  $\leq$  5,000,000.- to increase it from its current amount of 10,000,000.- to 15,000,000.- by creating 50,000 new shares;
- 2.- Subscription and payment in of 50,000 new created shares by S.ANDREA SPA by a contribution in cash for an amount of € 5,000,000.-;
  - 3.- Modification of the article 5 of the articles of incorporation in order to take into consideration the above mentioned capital increase;
  - 4.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder unanimously decide what follows:

#### First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of five millions Euros (5,000,000.- EUR) so as to raise it from its present amount of ten millions Euros (10,000,000.- EUR) to fifteen millions Euros (15,000,000.- EUR), by the issue of fifty thousand (50,000) new shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each having the same rights and advantages as the presently issued shares.

## Second resolution

The meeting decides to admit to the subscription of the 50,000 new shares:

- S.ANDREA SPA, with registered office at 11, Via Roccavione, I-12100 Cunéo, trade register Cunéo number 07042910013,

### Intervention - Subscription - Payment

Thereupon S.ANDREA SPA, prenamed, represented by Pierre Mestdagh, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

declared to subscribe to the 50,000 new shares and have them fully paid up by payment in cash, so that from now so that the company has at its free and entire disposal the amount of five millions Euros (5,000,000.- EUR), as was certified to the undersigned notary.

# Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the article five of the by-laws in order to read as follows:

«The subscribed capital of the company is fixed at fifteen millions Euros (15,000,000.- EUR) divided into one hundred fifty thousand (150,000) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

## Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le trente et un mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.



Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ANDRES S.à.r.l, ayant son siège social au 16, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 82470, constituée suivant acte reçu le 7 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1191 du 19 décembre 2001 et dont les statuts ont été modifiés par acte du 8 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 951 du 21 juin 2002,

L'assemblée est présidée par Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Antonio Mazzotta, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Noëlle Piccione, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 100.000 (cent mille) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.
  - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social d'un montant de € 5.000.000,- afin de le porter de son montant actuel de € 10.000.000,- à 15.000.000,- par la création de 50.000 nouvelles actions;
- 2.- Souscription et payement des 50.000 nouvelles actions créées par S.ANDREA SPA par un apport en espèces d'un montant de € 5.000.000,-;
  - 3.- Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus;
  - 4.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

## Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions d'Euros (5.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de dix millions d'Euros (10.000.000,- EUR) à quinze millions d'Euros (15.000.000,- EUR), par l'émission de cinquante mille (50.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 50.000 actions nouvelles:

- S.ANDREA SPA., avec siège social au 11, Via Roccavione, I-12100 Cunéo, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Cunéo Numéro 07042910013,

## Intervention - Souscription - Libération

Ensuite S.ANDREA SPA., prénommée, représentée par Pierre Mestdagh, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

a déclaré souscrire aux cinquante mille (50.000) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de cinq millions d'Euros (5.000.000,- EUR), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à quinze millions d'Euros (15.000.000,- EUR) représenté par cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et Passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Mestdagh, A. Mazzotta, N. Piccione, J. Elvinger.



Enregistré à Luxembourg, le 1 er juin 2007, Relation: LAC/2007/10882. — Reçu 50.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007110906/211/122.

(070126995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# Delfin Invest S.A., Société Anonyme, (anc. Delfin Holding S.A.).

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 40.546.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Pour DELFIN INVEST S.A.

**EXPERTA LUXEMBOURG** 

C. Racot / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007110878/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04763. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# United Bargain Société de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 13.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Pour UNITED BARGAIN SOCITE DE PARTICIPATIONS S.A.

**EXPERTA LUXEMBOURG** 

C. Racot / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007110880/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04768. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

## KPI Residential Property 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 108.357.

## **EXTRAIT**

Par le contrat de cession de parts sociales du 14 août 2007, avec effet le 16 août 2007, le transfert suivant a été décidé: - transfert d' 1 part sociale détenue par BGP INVESTMENT S.à r.l. à DEUTSCHE INTERNATIONAL TRUSTEE SER-VICES (C.I.) LIMITED

En conséquence, les 250 parts de la Société sont réparties comme suit:

- 15 parts détenues par Wolfgang Barg
- 234 parts sociales détenues par BGP INVESTMENT S.à r.l.
- 1 part sociale détenue par DEUTSCHE INTERNATIONAL TRUSTEE SERVICES (C.I.) LIMITED



Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007110877/6765/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04753. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# Dragon Noir Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Thierry Afschrift and Partners).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 126.966.

L'an deux mille sept, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- La société de droit espagnol AFSCHRIFT Y ASOCIADOS ABOGADOS SRL, ayant son siège social à Monte Esquinza 36, 2C, E-28010 Madrid (Espagne),

ici représentée par l'un de ses gérants conformément à ses statuts, Monsieur Thierry Afschrift, domicilié à B-1000 Bruxelles, rue Lens, numéro 13,

2.- Monsieur Thierry Afschrift, avocat, né à Uccle (B) le 13 septembre 1953, domicilié à B-1000 Bruxelles, rue Lens, numéro 13.

Lesquels comparants déclarent être associés de la société civile ayant emprunté la forme d'une société privée à responsabilité limitée THIERRY AFSCHRIFT AND PARTNERS, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 126.966

immatriculée au Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1150 du 16 juin 2007.

Les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Les associés ont décidé de modifier le nom de la société en DRAGON NOIR INVEST S.à r.l. et en conséquence de modifier l'article 1 <sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 1** er . **Nature - dénomination.** La société est constituée sous forme de société à responsabilité limitée sous la dénomination de DRAGON NOIR INVEST. Cette dénomination devra toujours être précédée ou suivie des mots «Société à responsabilité limitée» ou des initiales «S.A.R.L.».»

## Deuxième résolution

Les associés décident de reformuler l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 2. Siège. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.»

#### Troisième résolution

Les associés décident d'élargir l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion et la vente, exclusivement pour son compte propre, d'actions, d'obligations et de tous autres instruments financiers, en ce compris les créances, faisant l'objet ou non de cotations, et de tous avoirs incorporels. Elle peut recourir à l'emprunt, sans faire appel public à l'épargne, pour financer ses acquisitions.

La société peut émettre tous titres au porteur, autres que les titres représentatifs du capital social et notamment des obligations au porteur, ou des titres au porteur représentatifs de toutes autres obligations, même à titre viager, de la société.

La société peut exercer toute autre activité accessoire ou utile au développement de son objet social.»

## Quatrième résolution

Les associés décident de reformuler l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 14. Exercice social - Inventaire - Comptes annuels. L'année sociale commence le premier novembre et finit le trente et un octobre de l'année suivante.

La gérance dresse alors l'inventaire et les comptes annuels.



Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. Afschrift, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, Relation: LAC/2007/24367. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 septembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007110901/206/62.

(070126219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

## Fortis Personal Portfolio Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 33.222.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 avril 2007

En date du 26 avril 2007, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- Elle prend note de la démission de Monsieur Marc Van den Eede de son poste d'administrateur avec effet au 29 janvier 2007, actée lors du conseil d'administration du 26 mars 2007 et ratifie son remplacement en nommant Monsieur Benny Frickx domicilié 14, Sterrekundelaan, B-1210 Bruxelles, Belgique avec effet au 29 janvier 2007, acté lors du même conseil d'administration.

Luxembourg, le 24 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS PERSONAL PORTFOLIO FUND

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

D. Lambert

Référence de publication: 2007110908/755/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-Cl00334. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

## Fortis Personal Portfolio FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 86.176.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 26 avril 2007

En date du 26 avril 2007, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- Elle prend note de la démission de Monsieur Marc Van den Eede de son poste d'administrateur avec effet au 29 janvier 2007, actée lors du conseil d'administration du 26 mars 2007 et ratifie son remplacement en nommant Monsieur Benny Frickx domicilié 14, Sterrekundelaan, B-1210 Bruxelles, Belgique avec effet au 29 janvier 2007, acté lors du même conseil d'administration.

Luxembourg, le 24 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS PERSONAL PORTFOLIO FoF

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

D. Lambert

Référence de publication: 2007110916/755/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-Cl00349. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck